



EDITO

Ce Flash Accueil ouvre un nouveau chapitre d'une année 2015 déjà bien lancée avec de nombreux projets développés par les milieux d'accueil, des ajustements, ... qui visent la qualité de l'accueil des enfants.

Pour viser cette qualité, les milieux d'accueil (MA) s'appuient notamment sur les réglementations et les référentiels psychopédagogiques qui sont les outils indispensables à chaque professionnel de l'enfance. Les échanges constructifs entre MA et agents de l'ONE, la fixation d'objectifs par chaque MA, visant à améliorer ses pratiques éducatives, participent également au bien-être des enfants et de leurs familles.

L'ONE poursuit des orientations fixées dans son Contrat de gestion 2013-2018 et qui respectent les missions de service public qui lui sont confiées par décret. 2015 sera notamment l'occasion de compléter le dispositif d'accompagnement des accueillant(e)s d'enfants autonomes. L'équipe des Agents conseil sera en effet renforcée pour atteindre l'équivalent d'un agent pour l'accompagnement de 50 accueillant(e)s. Par ailleurs, une responsable vient d'être désignée pour coordonner l'ensemble de leurs missions.

L'objectif qui a motivé cette évolution ? Le souhait de garantir un accompagnement de qualité, équivalent aux autres milieux d'accueil en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Elaborer seul(e) un projet d'accueil, le mettre en œuvre, communiquer et établir une relation professionnelle de confiance avec les parents, établir une relation privilégiée avec chacun des enfants, assurer la logistique du milieu d'accueil, ... relèvent des compétences à mobiliser par l'accueillant(e) pour l'épanouissement des enfants accueillis. Les Agents conseil ont pour principale mission d'aller à la rencontre des accueillant(e)s autonomes pour soutenir leur développement professionnel et répondre aux exigences du respect des normes et de la qualité d'accueil.

Cette année 2015 sera aussi l'occasion de poursuivre la réflexion concertée autour de la réforme de l'arrêté « Milieux d'accueil », de diffuser les brochures utiles, tant aux professionnels qu'aux familles mais aussi, de soutenir la dynamique de formation continue des professionnels de l'enfance, par le biais de l'organisation d'ateliers ou de l'offre de formations proposée par des opérateurs agréés.

Ce Flash Accueil est conçu pour accompagner vos pratiques comme celles liées à l'observation, propose des pistes de travail, des informations quant à l'évolution de réglementations, des actualités en lien avec la petite enfance... Il invite à recentrer toute démarche professionnelle sur la qualité d'accueil offerte aux enfants et à leurs familles.

Bonne lecture à tous !

Sabrina MARTIN
Responsable des Agents conseil
Direction de la Coordination Accueil

N°23 - 1^{er} trimestre 2015

SOMMAIRE

AU QUOTIDIEN P. 2-5

Commencer à penser à l'observation

SANTÉ P. 6-9

Le sommeil de l'enfant de 0 à 3 ans

ZOOM SUR ... P. 10-13

Une place pour tous, une place pour chacun

JURIDIQUE P. 14-15

L'encadrement des enfants en maison d'enfants : une plus grande clarté

ACTUALITÉ P. 16-21

- Systèmes éducatifs et d'accueil du jeune enfant... : rapport européen
- **Focus Accueillant(e)s autonomes :** Nouvelle réglementation des cotisations sociales pour les indépendants
- Projet de réforme des législations concernant les milieux d'accueil de la petite enfance...
- Parentalité adolescente : appel à projets

RECETTE P. 22-23

Purée et salade de navets

À ÉPINGLER P. 24-30

- Une synergie médiatique au service des familles
- Nos enfants et les écrans : **votre avis nous intéresse**
- Recommandations du CFAM en matière de soutien à l'allaitement maternel
- Des menus équilibrés... casse-tête chinois ou jeu d'enfants ?
- Service Education à la Santé : de nouvelles publications sur l'alimentation de l'enfant

FLASH-BACK P. 31



COMMENCER À PENSER À L'OBSERVATION

La pratique d'observation professionnelle fait partie intégrante du travail des professionnels de la petite enfance et permet de mobiliser l'accueillant(e) ou l'équipe d'un milieu d'accueil autour de questions qui les interpellent.

La pratique d'observation a une fonction fédératrice lorsqu'elle est menée dans de bonnes conditions et participe à la création d'une dynamique de réflexion qui peut s'avérer vraiment pertinente et porteuse.

Sa mise en place soulève beaucoup de questions... « *Nous n'avons pas le temps.* », disent certains, « *Nous le faisons tout le temps !* », répondent d'autres.

Prônée comme une pratique essentielle, l'observation paraît aller de soi pour les professionnels et pourtant, elle rencontre quelques difficultés dans sa mise en place : *Quelle légitimité ? Je regarde ou j'observe ? ...*

« REGARDER » N'EST PAS « OBSERVER »



Pixabay ©

Les représentations à propos de l'observation sont parfois teintées de culpabilité à l'idée de s'arrêter de « travailler » pour « ne rien faire et regarder ».

Le regard que l'autre pourrait poser sur l'observateur peut susciter de l'inconfort : « *Que vont penser les collègues ? Elle ne fait rien alors qu'il y a tant de choses à faire !* »...

Regarder n'est pas nécessairement observer. Recueillir l'information en direct ne permet pas toujours, ni le décalage nécessaire, ni la possibilité de saisir tous les enjeux de la situation regardée : *Quel est mon (notre) objectif ? Quoi observer ? Qui observe ? Quand ? Combien de fois ? Où se placer ? Que noter ? ...*

Ces questions gagnent à être réfléchies en équipe, dans une perspective de co-construction, pour clarifier le sens de cette observation.

Pour entamer une réelle dynamique d'observation, il est en effet essentiel de savoir dans quel ensemble de valeurs, dans quel système de références cohérent, les professionnels considèrent les éléments observés.

Un cadre défini, des contenus partagés doivent s'élaborer au départ de faits plutôt que des appréciations. Avec les faits, l'ensemble de l'équipe pourra intervenir et participer activement à ce partage d'observations : avoir des idées, faire des liens avec d'autres faits, proposer d'autres perspectives ou éventuellement trouver une importance particulière à ces faits...

QU'EST-CE QU'OBSERVER ?

C'est « considérer avec attention des phénomènes tels qu'ils se produisent sans volonté de les modifier »¹ et ce, à travers tous les sens (odorat, ouïe, vue, ...). En fonction de l'objectif que le professionnel se fixe, observer va donc impliquer de choisir l'un ou l'autre mode d'observations.

On peut relever **plusieurs formes d'observations**. Anne-Marie Fontaine² précise d'ailleurs qu'il y a autant de démarches que d'observations.

L'observation au quotidien, nommée « observation de vigilance » par la même auteure, consiste en un balayage d'une situation donnée/d'un climat, tel un radar permettant de voir ce qui sort de l'ordinaire et d'y apporter une réponse immédiate, dans l'ici et le maintenant.

1 Camus, P., l'Observation in chapitre V « L'inclusion des enfants en situation de handicap dans les milieux d'accueil de la petite enfance », éd. FILE asbl, 2013

2 « L'observation professionnelle des jeunes enfants », Anne-Marie Fontaine - Ed. Philippe Duval, 2011.

Ce n'est pas de l'observation proprement dite, étant donné qu'il n'y a pas de choix apporté par le professionnel sur ce qu'il regarde.

Pascale Camus parle de *l'observation dans l'action*, qui permet, entre autres fonctions, l'ajustement des réponses de l'adulte en fonction des signes émis par l'enfant. Cette attention conscientisée est primordiale pour connaître chacun des enfants et répondre, de la manière la plus singulière, à leur(s) besoin(s)³. Cette observation, également appelée *observation « soin »*, fait l'objet d'un choix conscient de l'observateur.

Enfin, *l'observation à distance* consiste en une observation où l'observateur se retire de la situation pour « filmer la scène » qui se passe devant lui. Elle est considérée comme une action volontaire et planifiée. En fonction de l'objectif à atteindre, le professionnel va mettre en place des modalités pour que ce temps d'observation et le choix des informations « retenues » soient pertinents. Les outils d'observation seront réfléchis et pensés.

L'OBSERVATION ... DANS LE CADRE D'UN PROJET

L'observation est guidée par plusieurs questions de départ. Par exemple, dans une situation de jeux libres :

*Comment les enfants utilisent-ils les objets ?
Comment les enfants utilisent l'espace ?*

Quels paramètres pourrait-on modifier dans une situation donnée si notre objectif est de soutenir le développement d'une place active de l'enfant dans une situation particulière, de conduire son projet propre⁴ ?

*Quels seraient les indicateurs et les critères qui devraient être rencontrés pour affirmer que l'objectif est rencontré ?
...*



Prenons un second exemple d'une séquence filmée où 2 enfants sont intéressés par le même jouet et tentent de le saisir. Dans un premier temps, on pourrait traduire cette séquence comme une agression entre 2 enfants et interpréter ces interactions comme négatives. Dans un second temps, avec du recul, si nous décrivons la situation, minute

par minute, en se ciblant sur les faits mais également, en traduisant cette scène du point de vue de l'enfant, on se rend compte qu'on est dans les prémices de la négociation. Cela colore l'interaction de manière positive et cet échange nécessite peut-être même d'être soutenu par le regard bienveillant de l'adulte. Cette prise de recul permet alors à l'observateur de ne plus interpréter directement la situation à partir de sa propre subjectivité (sa lecture, son vécu de la situation, ses valeurs, son interprétation) mais l'invite à voir au travers du regard des enfants. Dans un second temps, il s'agira de partager au sein de son équipe la récolte qu'il en aura faite.

L'échange avec l'équipe mais également la possibilité d'aller se nourrir avec des outils et références⁵ paraissent indispensables et complémentaires pour permettre une compréhension globale de la situation observée.

QU'EST-CE QUE L'OBSERVATION APPORTE AUX PRATIQUES ?

La démarche d'observation permet de prendre conscience de ce qu'on fait concrètement, de ce qui se passe réellement : cela (re)questionne le sens des pratiques quotidiennes pour saisir en quoi elles sont porteuses par rapport au projet pédagogique. Cela donne à voir ce qui « fonctionne » bien et renforce, par la même occasion, le sentiment de compétence chez les professionnels.

De plus, repartir du point de vue de l'enfant invite à une autre grille de lecture : le professionnel se (re)centre sur l'enfant. Cette pratique d'observation permet d'analyser le vécu de l'enfant par rapport à ce qui se passe, à ce qui est mis en place. De fait, cela permet également à l'adulte de ne pas s'installer dans une routine d'accueil.

LE PARTAGE DES INFORMATIONS

Marquer un temps d'arrêt en équipe pour mettre en commun les observations réalisées est une nouvelle étape de ce processus :

- Ces échanges donnent de l'importance aux détails du quotidien trop souvent passés inaperçus.
- Ils permettent de construire un sens nouveau et davantage partagé aux pratiques mises en œuvre.
- Ils donnent l'envie d'oser agir autrement, en fonction d'orientations décidées ensemble.
- Chaque moment de rencontre avec d'autres, pour faire le point et envisager des réajustements, constitue des balises qui aident à garder le fil conducteur des projets, à affiner et enrichir le regard de tous et de chacun.

3 Cette observation « soin » fera l'objet d'un article dans le prochain Flash Accueil, afin d'en développer tous les enjeux.

4 Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans) « A la rencontre des enfants » - Partie 2 - Repère 8 « Donner à l'enfant une place active » ONE 2004

5 Repères pour des pratiques d'accueil de qualité (0-3 ans) ONE 2004

- Au-delà d'une meilleure cohérence dans les pratiques, d'un renforcement de la cohésion entre les partenaires, nul doute que ce type de démarche favorise l'engagement de professionnels réticents au départ et contribue à développer la motivation de tous dans la durée⁶.



Il est également possible de s'inscrire dans un réseau (groupe de rencontres et de partages entre personnes ayant la même fonction), de faire appel à un « expert » externe, susceptible d'apporter un éclairage utile sur une problématique donnée ou encore de participer à un dispositif d'accompagnement/de formation autour de la thématique de l'observation.

Enfin, il s'agira de vérifier les effets des propositions et des changements apportés au sein du milieu d'accueil, en lien avec les critères et les indicateurs du départ. Cette pratique professionnelle va prendre tout son sens lorsqu'elle est au cœur des pratiques éducatives, intégrée à la culture institutionnelle.

Dès le départ, le cadre de bienveillance et de respect dans lequel les échanges sur les observations se déroulent doit être clarifié, afin d'éviter la crainte du jugement, la disqualification entre collègues. Ce qui est questionné, ce sont bien les pratiques et non les personnes elles-mêmes.

Il est fondamental de ne pas rester isolé avec ses observations. Des temps essentiels d'échanges seront à prévoir soit en équipe, soit avec l'assistant(e) social(e) du Service ou avec un Agent de l'ONE pour formuler, illustrer, nuancer et confronter des hypothèses.

EN RÉSUMÉ, COMMENT L'OBSERVATION SE MET-ELLE EN PLACE ?

Observer, comme un outil d'évaluation des pratiques, nécessite de s'arrêter pour penser celle-ci :

1. Un avant... toute l'importance d'un travail en amont

- Quel est l'**objectif**, la **finalité** de mon/notre observation ?
- Quel est l'**objet** de mon/notre observation ? **Quoi ? Qui ?**
- **Qui** observe ?
- Quelles **références pédagogiques**, quel **ensemble de valeurs** ?
- Quelle est la **méthode** adoptée ? Quels **outils**, quels **supports** ?
- Dans quelles **conditions** ?
- **Quand ? Où ? Durée prévue ?**
- ...

2. Un pendant... l'observation proprement dite

- Quel est le **contexte** de l'observation ?
- Description de l'**environnement physique et humain** pendant l'observation.
- Description des **faits observés**

3. Un après... et qu'est-ce qu'on fait maintenant ?

- « Mise au net » des informations
- Partage en équipe, ajustements, changements envisagés, ...



⁶ ERATO, guide méthodologique - Accueillir la diversité dans les milieux d'accueil de l'enfance (0-6 ans) - Analyser, évaluer, innover - coordonné par l'EADAP - p.7

En conclusion, l'observation, si elle est plus systématisée et régulière, elle permet une évaluation de la qualité d'accueil offerte aux enfants mais aussi, une prise en compte des besoins de ceux-ci, besoins qui sont en constante évolution. Les conditions d'accueil sont alors considérées, dans ce cas, comme des variables ajustables, en fonction de la singularité des enfants et des familles accueillies.

Comme l'exprime Caffari⁷ : « *Observons pour agir et agissons en observant !* »

POUR EN SAVOIR PLUS :

Au vu de la complexité de la thématique, nous illustrerons dans les éditions ultérieures, l'observation sous diverses dimensions (démarches, outils, public(s), dispositif(s) d'accompagnement, témoignages d'expériences de terrain). Ceci donnera à « voir », à la fois les préalables de l'observation mais aussi, plusieurs expériences de terrain.

Le prochain numéro du Flash Accueil abordera l'observation plus fine, celle qui permet de répondre de façon privilégiée à un enfant et qui permet les ajustements dans les soins donnés, en lien avec son développement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

Caffari Raymonde,
« *Observer pour Agir et Agir en observant* »,
in Geneviève Appell et Anna Tardos
- Prendre soin d'un jeune enfant -
Ed. ERES | Petite enfance et parentalité
2005 - pp.51 à 59



Camus Pascale, «L'observation »,
in « L'inclusion des enfants en situation
de handicap dans les milieux d'accueil
de la petite enfance »
Guide de la FILE - Chapitre 5



Fontaine Anne-Marie,
« L'observation professionnelle
des jeunes enfants »
Ed. Philippe Duval – 2011



Guide méthodologique Erato,
Accueillir la diversité dans les milieux d'accueil
de l'enfance (0-6ans), analyser, évaluer,
innover
co-produit par l'EADAP, l'IEDPE,
l'université de Splitz, Le CNR de ROME et l'ONE,
avec le soutien de la Fondation Van Leer - 2011
Brochure téléchargeable sur le site du www.lefuret.org



Chafia EL MIMOUNI
Conseillère pédagogique ONE (Bruxelles)

Xavier GOOSSENS
Conseillère pédagogique ONE (Luxembourg)

Lucia PEREIRA
Conseillère pédagogique ONE (Bruxelles)

7 Raymonde Caffari, « Observer pour Agir et Agir en observant », in Geneviève Appell et Anna Tardos, Prendre soin d'un jeune enfant, Ed. ERES | Petite enfance et parentalité, 2005



LE SOMMEIL DE L'ENFANT DE 0 À 3 ANS

Dès la naissance et même avant, deux états fondamentaux composent la vie du bébé, la veille et le sommeil.

Le sommeil s'organise en cycles formés d'une phase de « *sommeil agité* » (qui s'appellera plus tard « *sommeil paradoxal* ») et d'une phase de « *sommeil calme* » (qui s'appellera plus tard « *sommeil lent* »).

C'est pendant le sommeil agité que surviennent les rêves, présents tout au long de la vie.



Fiche CERA - Le sommeil de l'enfant¹

À LA NAISSANCE...

Le bébé dort de 16 à 18 heures par jour. Il y a 6 périodes d'éveil réparties sur le jour et la nuit.

AUTOUR DES 6 MOIS...

Le temps de sommeil varie entre 15 et 16 heures. Une longue période de sommeil nocturne est complétée par 3 périodes de sieste, puis 2 vers 1 an et 1 vers 2-3 ans.

L'horloge biologique régule ces mécanismes par des « donneurs de temps » soit l'alternance lumière/obscurité, silence/bruit d'ambiance, les heures consacrées à la puériculture, les interactions avec les parents et le milieu.

Lors du **sommeil agité**, le corps est mou, très mou et présente de nombreux mouvements corporels. Il y a des mouvements oculaires rapides (Rapid Eye Movement), des variations de la coloration cutanée, de la respiration et de la fonction cardiaque. Le visage présente les six émotions innées que sont la joie (sourire aux anges), la surprise, la peur, le dégoût, la tristesse et la colère.

Pendant les phases de **sommeil calme**, le bébé bouge peu, son corps est plus tonique. Les yeux sont immobiles. L'activité cardiaque et la respiration sont régulières.

Un **cycle de sommeil** comporte 20 à 45 minutes de sommeil agité, suivi de 20 minutes de sommeil calme. A la fin de chaque cycle, le bébé peut brièvement se réveiller, regarder autour de lui et même, pleurer quelques instants. Le plus souvent, il retrouve le sommeil spontanément. Après quelques cycles, le réveil devient définitif.

Avec le temps la proportion de sommeil calme augmente, les cycles de sommeil s'allongent.

À PARTIR DE 9 MOIS...

L'enfant s'endort en sommeil calme.

S'il trouve son sommeil seul, le bébé pourra se rendormir seul entre les différents cycles de sommeil au cours de la nuit. Mécanisme fragile...

Plus tard, le **sommeil agité** prend les caractéristiques du **sommeil paradoxal** de l'adulte (corps inerte avec des mouvements oculaires rapides et des variations des paramètres physiologiques). Le sommeil paradoxal est plus abondant en fin de nuit.

Le manque de sommeil est nuisible à la croissance, aux apprentissages et peut générer des troubles du comportement.

QUELQUES CONSEILS POUR UN BON SOMMEIL

Zzz ... RESPECTER les **règles de sécurité** (voir Flash Accueil N°15 pp 7 et 8) ;

Zzz ... OBSERVER chacun des enfants, repérer les **signes de fatigue**, tels le bâillement, le ralentissement de l'activité, les difficultés d'attention et dès lors ne pas différer le coucher. **L'agitation et les pleurs sont des signes de fatigues trop tardifs.**

Zzz ... GARDER des **horaires réguliers** de coucher et préparer un environnement propice au sommeil. Un moment de dialogue calme, sans conflit et des signes d'affection permettent à l'enfant de quitter les adultes. Un **rituel** du coucher est important. L'objet transitionnel permet aussi de quitter un monde rassurant. La **pénombre** est préférable à l'excès de lumière.

Zzz ... VEILLER à ce que l'enfant ait une activité physique suffisante, notamment en plein air.

Zzz ... ÉVITER d'associer le lit et la chambre à une punition.

Zzz ... NE PAS LAISSER S'INSTALLER LES TROUBLES DU SOMMEIL (endormissement tardif, réveils fréquents, cris, épisodes d'agitation, ...). Une consultation médicale spécialisée empêche le passage à la chronicité de ces troubles.



Docteur Michel DECHAMPS
Conseiller médical pédiatre ONE (Namur)



QUELQUES QUESTIONS À SE POSER AUTOUR DU SOMMEIL, EN MILIEU D'ACCUEIL...

EN RAPPORT AVEC L'OBSERVATION DE L'ENFANT :

- Quels sont les signes de fatigue observés chez chacun des enfants ?
- Comment penser les moments de transition entre repas-sommeil/activité-sommeil ?
- Quels sont les rituels dont l'enfant a besoin pour apprécier le fait d'aller dormir ?
- Quand peut-on estimer que l'enfant a assez dormi ?
- Quelles informations quotidiennes recueillir ou communiquer auprès des parents autour du sommeil de l'enfant ?
- ...

EN RAPPORT AVEC L'ÉQUIPEMENT :

- Chaque enfant dispose-t-il de son propre espace de repos ?
- Comment veiller à la surveillance de chacun des enfants durant ce moment ?
- Quelles sont les mesures d'hygiène mises en œuvre pour maintenir une literie propre (matelas, housse de matelas éventuelle, sac de couchage individuel, ...) ?
- Quelles sont les mesures de sécurité mises en place pour vérifier l'état des lits (distance entre les barreaux, sommier conforme, matelas suffisamment ferme, hauteur adaptée du sommier, ...) ?
- Comment disposer les lits pour que l'accueillant(e) puisse circuler facilement, tenant compte de la norme de 2m² minimum par place d'accueil pour l'espace sommeil-repos ?
- ...



Anne VILET et Stéphanie DELINCÉ
Agents conseil ONE (Liège)

Anne FORTEMPS
Coordinatrice accueil ONE (Hainaut)

POUR EN SAVOIR PLUS :**Brochures :**

- « Le sommeil de votre enfant »
Education à la Santé ONE 2011



- « Comment choisir le matériel de puériculture ? »
Education à la Santé ONE 2010
(En cours de mise à jour)



- « Milieu d'accueil : Une infrastructure au service du projet d'accueil »
(2011) Zoom sur l'espace sommeil/repos pp. 49-50



- « Milieu d'accueil : Une infrastructure au service du projet d'accueil - Spécial Accueillant(e)s »
(2013) pp. 21-23

**Articles Flash Accueil :**

- N°4 – p6 : « Le repos du tout-petit : un moment important de son développement »
- N°15 – pp7-8 : « Comment réduire le risque de mort subite du nourrisson ? »

Airs de Familles (www.airdefamilles.be) :

- N°387 – Rituel dodo : qu'est-ce que c'est ?
- N°438 - Au lit et pourquoi ?
- N°434 - Bien dormir à la crèche ?

Arrêtés du Gouvernement de la Communauté française :

- Articles 7 et 34 de l'Arrêté Infrastructure (2007)
- Code de qualité de l'accueil (2004)





UNE PLACE POUR TOUS, UNE PLACE POUR CHACUN : QUEL ACCÈS POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP DANS NOS MILIEUX D'ACCUEIL ?

Si des efforts importants ont été réalisés pour améliorer la situation, encore trop peu d'enfants en situation de handicap sont effectivement accueillis dans les milieux d'accueil. Les raisons sont complexes et diverses.

Pour y apporter des pistes de réponse, des collaborations ont été établies entre l'ONE, l'AWIPH et le service PHARE afin de soutenir les milieux d'accueil souhaitant s'inscrire dans ce projet.

En parallèle, une enquête a été réalisée pour connaître le vécu des familles confrontées au handicap de leur enfant.

ALLER À LA RENCONTRE DE CHAQUE FAMILLE, UNE DES MISSIONS DE L'ONE

Vu son rôle de service public universel et accessible à tous, l'ONE a souhaité mener des projets concrets afin que tous les enfants et leur famille soient accueillis, se sentent les bienvenus et que des aménagements raisonnables puissent se faire dans tous les lieux où l'Office intervient : consultations pour enfants, milieux d'accueil, accueil extrascolaire, lieux de rencontre enfants-parents, ...

Plusieurs enquêtes sur l'accessibilité des services ont déjà été menées et arrivent toutes au même constat : les familles ne trouvent pas toujours réponse à leurs besoins. Elles doivent faire face à divers obstacles que ce soit pour trouver un milieu d'accueil 0-3 ans, une plaine de vacances pour l'été, ...

Comment travailler le lien entre les différents services, les rendre visibles et accessibles et faire en sorte que les professionnels aient les outils pour mieux accueillir encore les familles ? Quelles actions mettre en place

pour que chaque milieu d'accueil devienne un lieu inclusif ? Un lieu « qui prend en considération les différences (richesses, besoins spécifiques, ...) dont chacun est porteur, qui considère chacun comme le bienvenu quelles que soient ses caractéristiques, un lieu où chacun est reconnu dans les différentes composantes de son identité, où il peut apprendre de l'autre et s'enrichir de ce que chacun apporte au groupe, où il peut participer activement et prendre la parole (sans être discriminé ou jugé comme non apte). »¹

Des dispositifs gagnent à être mis en place pour aller vers ces lieux inclusifs qui s'insèrent dans la communauté locale.

DES ACCORDS DE COLLABORATION ENTRE INSTITUTIONS

Afin de construire un réseau et de contribuer à rendre chaque lieu le plus inclusif possible, l'ONE a signé des protocoles d'accord avec les organisations responsables, au niveau régional, de la mise en œuvre de la politique d'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap. Il s'agit plus précisément de l'AWIPH (Région Wallonne) et du service PHARE² (Région Bruxelloise).

L'une des premières étapes de cette collaboration a été de mieux appréhender les facettes de la réalité de l'accueil des enfants en situation de handicap, en réalisant un état des lieux approfondi de la situation, à différents moments charnières de leur vie.

1 Les besoins des familles ayant un enfant en situation de handicap de 0 à 3 ans : analyse de témoignages de parents - p8 - 2013

2 L'AWIPH et le service PHARE proposent aux familles plusieurs types de prestations, dont des aides financières, des prestations rendues via des services d'accompagnement. www.awiph.be et www.phare.irisnet.be.

Ce travail d'investigation a donné lieu à la publication, en 2014, d'un rapport tripartite : « *Les enfants en situation de handicap de 0 à 12 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles : Un état des lieux quantitatif et qualitatif* »³.

La volonté des trois partenaires a été à la fois de disposer de données pour un meilleur monitoring des actions d'accompagnement des familles, de mieux comprendre ce que vivent les familles, leurs trajectoires, leurs besoins, leurs attentes mais aussi leurs ressources.

L'enfant en situation de handicap est « d'abord un enfant qui a ses envies, ses projets, ses compétences, ses joies et ses peines, son sens de l'humour, sa manière de s'attacher, de vivre en groupe. Lui aussi cherche à entrer, à sa manière, en contact avec les autres (adultes et enfants) et à développer des relations épanouissantes. A la différence des autres enfants, **l'enfant en situation de handicap est un enfant qui a besoin de soins et/ou d'une attention spécifique en raison de problèmes médicaux (santé physique et psychique) avec ou sans problèmes psychosociaux** ».

Cette définition tient compte des caractéristiques de l'individu mais également de l'environnement tant social que physique dans lequel il est accueilli. La déficience est une des composantes de l'identité de l'enfant mais sa personne ne peut se résumer à son handicap. La question n'est pas de nier sa déficience, de faire comme si elle n'existait pas mais de la rendre visible, parlée et considérée comme un élément de ses identités multiples (Vandenbroeck, 2005).



UNE RECHERCHE À LA FOIS QUANTITATIVE ET QUALITATIVE

Le nombre d'enfants en situation de handicap en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) est difficile à déterminer.

Pour pallier cette difficulté, un groupe, composé d'agents ONE, de l'AWIPH et du service PHARE, a mis au point une méthodologie pour rassembler le maximum d'informations sur les situations vécues par les enfants en situation de handicap et leur famille.

Suite à l'enquête qualitative effectuée auprès de familles en FWB, des pistes d'accompagnement ont été dégagées.

CE QUE LES FAMILLES NOUS APPRENNENT

L'objectif poursuivi a été d'écouter les parents et de leur laisser une place « pour se dire ». Ce qui importait était d'être au plus près de leurs perceptions, de la manière dont ils amènent leur récit de vie.

La période où l'enfant était âgé de 0 à 3 ans a été abordée avec 27 familles.

Dans cet échantillon, 25 enfants sont accueillis dans un milieu d'accueil, chez une accueillante autonome, dans une halte accueil ou dans un milieu d'accueil collectif. Les deux enfants qui n'ont pas été accueillis hors de leur milieu familial sont restés à la maison avec leur mère, comme celle-ci le souhaitait.

Les enfants en situation de handicap sont, globalement, rentrés plus tard en milieu d'accueil que les autres enfants. Ceci peut s'expliquer par la nécessité des soins à donner à l'enfant, dès la naissance.

Cet état de fait a eu comme conséquence l'aménagement des horaires de travail des parents, principalement de la maman et dans certains cas, l'arrêt du travail.

De l'intérêt de pouvoir compter sur un milieu d'accueil

Les parents rencontrés ont mis en évidence deux priorités :

- La poursuite de la vie professionnelle des deux parents : travailler est à la fois indispensable à la survie financière de la famille mais aussi à l'épanouissement des parents.

« Comme notre fils ne dormait pas bien, criait et qu'on ne savait pas quoi faire, on n'a pas travaillé pendant environ 3 mois. Puis j'ai été mutée plus près pour avoir moins de trajet et aller aux rendez-vous. Enfin, moi qui allais vers une super carrière, c'est foutu. Je ne pourrai plus évoluer comme prévu... »

(Maman de Léo, 26 mois)

- L'importance des contacts établis par leur enfant avec d'autres enfants/adultes. Ces contacts enrichissent son univers social et sont soutenant pour son développement (physique et psychique).

Les attentes des parents à l'égard des professionnels

Des parents considèrent le milieu d'accueil comme un relais dans l'éducation de l'enfant. Leurs attentes sont nombreuses :

- La prise en compte des caractéristiques de l'enfant : au regard de toutes les spécificités de leur enfant, les parents attendent des professionnels une démarche pro-active met-

tant en place une observation minutieuse de l'enfant et un ajustement à son rythme et ses besoins.

« J'avais une grande inquiétude en le laissant à la crèche au début... On est tombé sur une super crèche, les professionnelles se sont vraiment impliquées (...) Si on laisse les enfants qui ont des difficultés dans un coin, ils ne bougent pas. Si on ne les stimule pas, ils ne progressent pas. »

(Maman de Tom, 2 ans)

- La sensibilisation et l'implication de l'ensemble de professionnels de l'équipe. Pour optimiser les conditions d'un accueil de qualité, il importe que chacun des professionnels prenne part au projet d'inclusion et participe à la préparation de l'accueil.

« Quand on a voulu que notre fille aille à la crèche, il y a eu beaucoup de réunions. Ils l'ont franchement bien accueillie. Ça a été bien préparé. On a rencontré l'équipe, la directrice puis on a rencontré à nouveau l'équipe. (...) on l'a trouvée épanouie à la crèche. »

(Maman de Juliette, 5 ans)

- La collaboration et la communication entre l'équipe (ou l'accueillant(e)) et les parents. Il s'agit là d'un ingrédient fondamental pour s'ajuster au mieux aux besoins, vu la très bonne connaissance des parents. Communiquer avec des adultes (ici les parents) nécessite d'autres compétences professionnelles que celles mobilisées pour communiquer avec les enfants. Le milieu d'accueil peut solliciter l'intervention d'acteurs extérieurs compétents dans le domaine afin de faciliter les contacts, dans certains cas.
- Le fait d'être reconnu et entendu dans ses capacités de parents, d'avoir en face de soi des professionnels à la fois empathiques et formés.



Des freins à l'accueil selon les parents rencontrés

- Les peurs des professionnels : peur d'accueillir un enfant qui pourrait avoir des problèmes de santé lors de son accueil ; peur que l'accueil de l'enfant demande plus de travail, plus d'énergie que pour les autres enfants ; peur face à l'inconnu causé par le chamboulement des repères professionnels habituels.

« Quand Nina était tout petite, ça a été la galère. J'avais trouvé une accueillante à domicile pendant ma grossesse. Ce qui s'est passé, c'est que Nina devait être placée sous monitoring. Cette accueillante a refusé de la prendre avec le monitoring. Là j'ai vécu mon premier rejet (...) Je l'ai très mal vécu.»

(Maman de Nina, 4 ans)

- Le sentiment des parents de ne pas être compris et entendus : les parents éprouvent de la saturation à devoir expliquer régulièrement l'attitude ou les caractéristiques physiques de leur enfant ou de devoir faire face aux réactions multiples suscitées par la déficience de celui-ci.
- L'impossibilité, pour les professionnels de l'enfance, de poser des actes infirmiers. Dans certains cas, l'accueil est impossible si des professionnels extérieurs ne viennent pas assurer ces actes. Lorsque ce type d'aide extérieure est mis en place, les parents s'en montrent très satisfaits.

« Le milieu d'accueil a pris contact avec un service de soins à domicile. Une infirmière venait plusieurs fois par jour pour placer la sonde de ma fille, c'était super ... ces gestes ont permis un accueil ordinaire.»

(Maman de Juliette, 5 ans)

DES PERSPECTIVES DE TRAVAIL COMMUNES

Sept perspectives de travail pour les années à venir ont pu être dégagées sur base des constats effectués suite à l'analyse :

- Un meilleur accès à l'information : des actions sont déjà en cours pour améliorer cette donnée. Par exemple, un **dépliant de présentation des services d'accompagnement agréés** par le service PHARE a été réalisé en Région de Bruxelles-Capitale. Il a été transmis aux professionnels afin qu'ils aient une meilleure connaissance du secteur et puissent ainsi transmettre une meilleure information aux familles.
- Une amélioration de la **visibilité** et la **lisibilité de l'offre de services** : les parents ne savent pas toujours qu'ils peuvent fréquenter les

services quand leur enfant est en situation de handicap, que ce dernier enfant a droit à avoir une place comme tout enfant. Ils ont besoin de suffisamment d'informations concernant l'offre de services, ce qui est proposé à leur enfant et à eux-mêmes. Il s'agit, par exemple, de mentionner, dans son projet d'accueil, la possibilité d'accueillir un enfant en situation de handicap. Cette mention pourrait également se retrouver sur le site Internet du milieu d'accueil.

- L'**accompagnement des familles** au long cours, afin qu'elles se sentent encouragées et soutenues à poursuivre leur démarche, qu'elles aient un chemin balisé et clair.
- Le **soutien aux services existants**.
- Le **renforcement du travail de collaboration et de réseau** et la **création de nouvelles initiatives** : pour accueillir au mieux chacun des enfants, avec ses besoins spécifiques, le travail en collaboration entre les services généralistes et

les services spécialisés demeure plus que jamais essentiel et plaide notamment pour le maintien des dispositifs d'aide et de soutien aux structures de la petite enfance (projets en initiatives spécifiques petite enfance, projet OCAP⁴).

- La **formation** et l'**accompagnement des professionnels de l'enfance** : l'ONE a fait de la prise en compte de la diversité, l'un des axes forts de son programme triennal de formation à destination des professionnels de l'enfance (0-12 ans) ; il a également commandité une recherche au sujet de la formation initiale dans une collaboration avec l'unité PERF de l'Université de Liège.
- Une **meilleure connaissance des besoins des familles** : aider les professionnels à prendre conscience des situations vécues par les familles au travers d'un travail d'enquête et d'un recueil de témoignages.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- L'ONE
www.one.be : pour télécharger le rapport présenté dans l'article :
 ➤ Partie « parents » → onglet « L'enfant et le handicap »
 ➤ Partie « professionnels » → onglet « Inclusion et handicap ».
 Cliquer sur l'onglet « De l'intérêt à la concrétisation »
gaelle.rogier@one.be / pascale.camus@one.be
- L'AWIPH : www.awiph.be
- Le service PHARE : www.phare.irisnet.be
- La plateforme annonce du handicap : www.plateformeannoncehandicap.be



Pascale CAMUS et Gaëlle ROGIER
Cellule accessibilité – inclusion (DES)



4 Il s'agit de dispositifs de soutien, mis en place en Région wallonne par l'AWIPH et à Bruxelles, par le service PHARE, auxquels les équipes des milieux d'accueil, qu'ils soient subventionnés ou non peuvent faire appel lorsqu'elles accueillent ou souhaitent accueillir un enfant en situation de handicap. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de l'AWIPH http://www.awiph.be/AWIPH/projets_nationaux/petite_enfance/petite+enfance.html ou directement auprès d'Ocapi www.ocapi.org.



L'ENCADREMENT DES ENFANTS EN MAISON D'ENFANTS : UNE PLUS GRANDE CLARTÉ

Fin 2014, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté de nouvelles normes d'encadrement pour les maisons d'enfants (ME) en modifiant l'article 38 de l'arrêté du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil (arrêté Milac).

L'ONE vient d'adresser une circulaire à l'ensemble des ME à ce sujet.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES NOUVEAUTÉS ?

Minimum requis : 2 personnes

Pour toute ME, le personnel d'encadrement des enfants, en ce compris le Directeur (m/f), doit comporter au moins deux personnes qualifiées. En dessous de cette norme, il s'agirait d'un accueil de type familial (accueillant(e) autonome).

Pour les ME de petite capacité, la différence avec un co-accueil réside notamment dans l'inscription des enfants auprès de la ME comme collectivité et non pas auprès d'un(e) des deux accueillant(e)s.

Un nouveau taux d'encadrement

En cours de fonctionnement, l'encadrement des enfants est au minimum assuré selon la règle suivante :

1 encadrant qualifié* pour 7 enfants présents simultanément quel que soit le moment de la journée.

**(puéricultrice ou titulaire d'un diplôme assimilé, en ce compris le Directeur).*

Dès lors, les engagements de personnel s'effectuent proportionnellement à la capacité d'accueil autorisée de la ME, tenant compte de ses heures d'ouverture (oscillant souvent entre 10h et 11h) et du temps de prestations de chaque encadrant, en ce compris le Directeur.

Le renforcement d'un quart temps spécifiquement prévu par tranche de douze places pour la direction est supprimé.

La fonction de direction demeure cependant pleine et entière et en particulier, au niveau de la qualité de l'accueil, de la bonne gestion de l'équipe, de la relation avec les parents, ainsi que de la réponse apportée aux besoins individuels des enfants.

Grille horaire du personnel

Afin de garantir la bonne planification de l'encadrement et d'aider la ME à bien gérer en pratique la proportion d'une puéricultrice pour 7 enfants présents, l'utilisation d'une grille horaire du personnel est demandée.

Le modèle qui a été envoyé aux ME (annexe à la circulaire) est aussi disponible sur le site Internet de l'ONE ([www.one.be /Professionnels / Milieux d'accueil 0-3 ans et plus / Documentation / Documents MANS / Création et Développement](http://www.one.be/Professionnels/Milieux_d'accueil_0-3_ans_et_plus/Documentation/Documents_MANS/Creation_et_Developpement)).

Cette grille est à compléter anticipativement par semaine ou par mois. Elle doit être tenue à disposition de l'ONE.

Ces grilles seront consultées par les Coordinatrices/teurs accueil, lors de leurs visites.

Ce nouvel outil de travail (déjà utilisé dans un certain nombre de ME) reprend le nom de chaque membre du personnel disposant de la formation initiale requise et l'horaire qu'il preste sur la semaine.

Il est important de bien veiller à ce que cet horaire concorde avec le temps de prestation indiqué dans la convention/contrat signé(e) entre le pouvoir organisateur et chaque membre du personnel, conformément à l'article 25, §1 de l'arrêté Milac.

Il s'agit du personnel réellement présent auprès des enfants.

Par conséquent, le personnel doit être en nombre suffisant pour pallier aux temps de pause requis par la législation du travail, de préparation de repas, de nettoyage, de courses, de travail administratif ou d'absence imprévue (maladie, congé de circonstance, ...).

En effet, ces temps ne sont pas à considérer comme des temps de présence auprès des enfants. Ils sont à indiquer dans la grille horaire.

Enfin, le nombre d'enfants présents est indiqué sur la grille horaire à l'heure d'ouverture de la ME et chaque fois qu'une tranche de 7 enfants est dépassée dans la journée justifiant, de la sorte, du personnel présent supplémentaire.

Par exemple, si l'ouverture est prévue à 7h30 avec 5 enfants présents, une seule puéricultrice peut assurer l'accueil. Ensuite, si à 8h, 8 enfants sont présents, l'aide d'une 2^{ème} collègue est indispensable jusque 14 enfants présents, ...

Ce dispositif permet d'ajuster l'encadrement, aux présences réelles d'enfants, notamment en début et fin de journée.

QUELLES SONT LES MESURES QUI RESTENT D'APPLICATION ?

La capacité d'accueil autorisée

La capacité d'accueil autorisée d'une ME reste inchangée. Si l'autorisation délivrée par l'ONE prévoit, par exemple, l'accueil de 12 enfants, cette capacité est maintenue. En effet, celle-ci a été accordée sur base de critères de qualité, dont les espaces disponibles pour les enfants (espaces de jeux, de sommeil, espace extérieur, ...), l'organisation des locaux, le fonctionnement du milieu d'accueil (projet pédagogique, ROI, gestion journalière). Elle ne peut donc être modifiée au prétexte d'une évolution des normes d'encadrement.

La désignation d'un Directeur (m/f)

La désignation d'un Directeur de la ME, disposant d'un des diplômes requis pour la fonction, reste d'application dès la demande d'autorisation. Il assure la gestion quotidienne et la mise en œuvre du projet d'accueil. Il s'agit d'un rôle clé qui influe sur le fonctionnement et la qualité d'accueil de la ME.

La qualification du personnel d'encadrement

Le personnel d'encadrement des enfants continue à justifier d'une formation initiale reconnue par le Gouvernement.

S'occuper d'enfants en bas-âge nécessite des compétences et des aptitudes professionnelles qui s'entretiennent en outre, par le suivi de modules de formation continue.

La convention entre le personnel et la ME

Chaque membre du personnel conclut une convention avec le pouvoir organisateur de la ME, conformément à l'article 25, §1^{er} de l'arrêté Milac. Cette convention reprend notamment la fonction qu'il exerce au sein de la ME et son temps de prestation : par exemple, 38h/semaine. Cette mesure s'applique à toutes les ME, indépendamment de la forme juridique choisie (personne physique, asbl, sprl, association de fait) et du type de convention conclue (contrat de travail, convention entre indépendants, ...).

Le stagiaire de l'IFAPME (Région wallonne) ou de l'EFPME (Région de Bruxelles-Capitale) qui a conclu une convention de stage de longue durée peut toujours compter dans le personnel de la ME, au prorata des heures indiquées dans sa convention. La règle d'un stagiaire par tranche de 12 places, sans pouvoir excéder la moitié du personnel de la ME, demeure inchangée.

Ces nouvelles mesures visent à répondre à la demande de simplification des normes et de leur rapprochement avec celles en vigueur dans les crèches.

Elles apportent une plus grande souplesse dans la gestion du personnel et clarifient les normes à prendre en compte au quotidien, tout en préservant la logique de qualité au bénéfice des enfants et de leur famille.

POUR EN SAVOIR PLUS :

www.one.be : Présentation / Aspects juridiques / D'une loi à l'autre / II. Accueil-B Milieux d'accueil-Arrêté du 27 février 2003-Réglementation générale des milieux d'accueil-Article 38

Brigitte MARCHAND
Responsable de la Direction de la Coordination accueil

Eddy GILSON
Responsable de la Direction Accueil Petite Enfance



PRÉSENTATION DU RAPPORT EUROPÉEN EN MATIÈRE D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT DE SYSTÈMES ÉDUCATIFS ET D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT...

Les enfants d'Europe sont confrontés à des conditions différentes dans les programmes d'éducation et d'accueil de la petite enfance...

En matière d'accessibilité et de qualité, la Belgique se situe dans la moyenne européenne.



Source Eurydice

Au-delà de leur incidence sur l'employabilité des parents, l'accueil professionnel et la scolarité sont identifiés comme des leviers fondamentaux pour permettre aux enfants de se développer harmonieusement, d'obtenir plus tard de meilleurs résultats scolaires et de s'inscrire positivement dans le champ social.

Il est en outre démontré que proposer tôt des services d'accueil de qualité peut aider à réduire les futures dépenses publiques en matière de bien-être, de santé et même de justice. La qualité de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants de 0 à 6 ans sont particulièrement importants dans le champ de la réduction des inégalités sociales.

Afin de fournir aux responsables des systèmes éducatifs européens et aux responsables politiques des indicateurs fiables pour soutenir leurs processus de décisions, le réseau Eurydice (voir encadré p18)

vient de publier un rapport « *Chiffres clés de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants en Europe* », en coopération avec Eurostat¹.

Ce rapport offre un aperçu de la structure, de l'organisation et du financement des services d'accueil et d'enseignement fondamental dans 32 pays européens.

L'ATTENTION DES POLITIQUES

Le 9 octobre 2014, l'ONE a pris l'initiative de rassembler à Bruxelles tant les professionnels, que son réseau de partenaires, pour prendre connaissance des conclusions du rapport et échanger sur cette base. Le rapport constitue une source de réflexions qui s'articule avec la réforme en cours, en matière de réglementation des milieux d'accueil. Il lance de nouveaux ponts entre la petite enfance et l'enseignement maternel, ainsi que de nouveaux défis à l'ensemble du secteur...

L'événement organisé par l'ONE a fait salle comble et focalisé l'attention de la presse sur ce rapport. Suite à cette présentation, la Commission de la Culture et de l'Enfance du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a convoqué, les 6 et 7 novembre 2014, les représentants d'Eurydice et de l'ONE. Les Parlementaires ont pris des engagements de réforme, notamment par rapport à la qualification du personnel des milieux d'accueil.

¹ Eurostat est la Direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle européenne.

QUE DIT LE RAPPORT ?

Malgré une baisse globale de la natalité en Union européenne et une augmentation des places d'accueil, la pénurie de places dans les services d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans pourrait persister dans les prochaines années en Europe.

Selon les projections, en 2030, l'Union européenne comptera 2,5 millions d'enfants de moins qu'en 2012. Malgré ce déclin annoncé, la demande de places pour les plus jeunes enfants devrait continuer à dépasser l'offre. Seuls le Danemark, la Finlande, la Suède et la Norvège satisfont aujourd'hui la demande.

Même si la Fédération Wallonie-Bruxelles dépasse l'exigence européenne (33%) du taux de couverture de l'accueil d'enfants de 0 à 3 ans, ce résultat ne permet toutefois pas de rencontrer la demande actuelle.

En outre, les projections évoquent une hausse de plus de 3% des enfants de moins de 5 ans en Belgique en 2030. C'est pour quoi le Plan Cigogne III, mis en œuvre par l'ONE, prévoit la création de près de 12 000 nouvelles places dans la prochaine décennie.

Deux modèles distincts d'organisation de services d'accueil pour les enfants de 0 à 6 ans existent en Europe : un modèle intégré et unique illustré par les pays nordiques et un système séparé (0-3 ans et 3-6 ans) ailleurs.

L'intérêt d'un continuum d'actions pour l'enfance de 0 à 6 ans – avec une gestion de toute la politique d'accueil et d'éducation du jeune enfant par le Ministère de l'Éducation, par exemple – pousse de nombreux pays à progressivement envisager un glissement vers un modèle intégré.

Le rapport montre qu'un tel modèle améliore la qualité de l'accueil et de l'éducation des enfants de 0 à 6 ans. L'histoire belge et le morcellement institutionnel des compétences n'ont pas (encore ?) favorisé l'émergence d'un tel modèle.

Le taux de participation des enfants de milieux défavorisés est plus faible.

En Europe, un enfant de moins de 6 ans sur 4 risque la pauvreté ou l'exclusion sociale. Or ces enfants fréquentent généralement moins les services d'accueil que les enfants plus favorisés.

L'une des priorités de la politique européenne est d'accroître la participation des enfants des milieux défavorisés, notamment par le biais d'une aide financière aux parents, en fonction de leurs revenus.

Plus les enfants sont jeunes, plus les exigences en matière de qualification du personnel sont faibles.

Le niveau minimal pour le personnel travaillant avec des enfants de moins de 3 ans et plus, est en général un diplôme de bachelor (anciennement graduat).

En Fédération Wallonie-Bruxelles, ce diplôme n'est pas encore exigé.

Rappelons, par ailleurs, qu'en Fédération Wallonie-Bruxelles, le Gouvernement approuve un programme triennal de formations continues dont il charge l'ONE pour la mise en œuvre. Ce programme est destiné à soutenir le développement professionnel des acteurs de l'accueil de la petite enfance.

Enfin, ces préoccupations de qualification semblent avoir retenu particulièrement l'attention des Parlementaires, lors des débats qui ont suivi la présentation du rapport. La Ministre de l'Enfance, Joëlle Milquet, a délibérément pris l'engagement d'une réforme de la formation des professionnels de l'accueil.

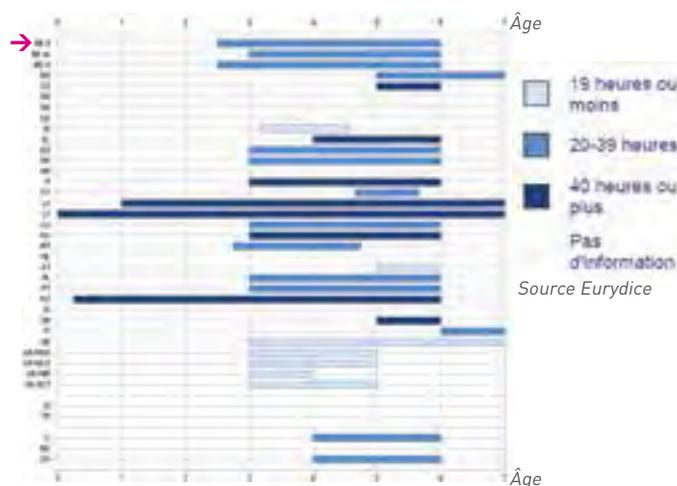
La plupart des pays européens garantissent à chaque enfant une place dans les services d'accueil mais peu dès le plus jeune âge.

Il existe toutefois des différences importantes en ce qui concerne l'âge à partir duquel les enfants reçoivent la garantie d'avoir une place dans un milieu d'accueil. Seuls le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, Malte, la Slovénie, la Finlande, la Suède et la Norvège garantissent un droit légal aux services d'accueil à chaque enfant peu après sa naissance, souvent directement après la fin du congé parental, celui-ci ayant une durée de minimum 1 an. La gratuité des services n'y est cependant pas d'application.

Environ 1/3 des pays européens garantissent une place à partir de l'âge de 3 ans.

Les services d'accueil sont gratuits à partir de 3 ans dans la moitié des pays européens.

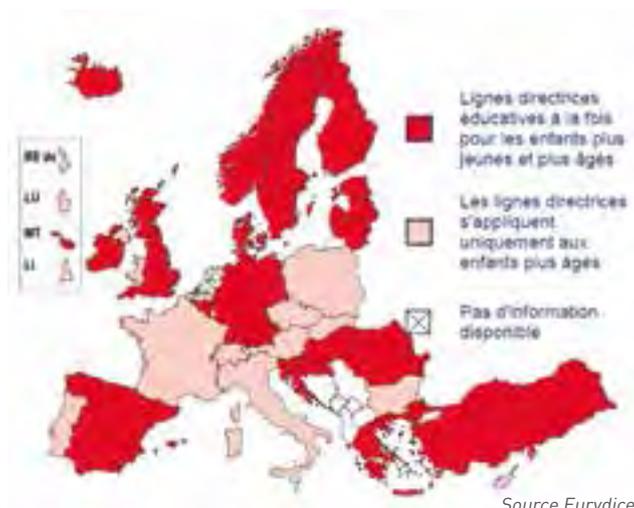
La plupart des pays européens offrent au moins une année gratuite d'éducation « préprimaire », alors qu'approximativement dans la moitié des systèmes éducatifs européens les services d'accueil sont dispensés gratuitement à partir de l'âge de 3 ans.



Offre gratuite par âge et heures hebdomadaire (2012-2013)

Une offre réglementée à domicile en plus de l'accueil en collectif existe dans la plupart des pays européens.

Seule la moitié des pays européens dispose de lignes directrices éducatives pour les services d'accueil destinés aux enfants de moins de 3 ans.



Offre de lignes directrices éducatives (2012-2013)

A propos d'Eurydice...

Créé en 1980 à l'initiative de la Commission européenne, Eurydice est un réseau institutionnel qui collecte, met à jour, analyse et diffuse une information fiable et comparable sur les **politiques** et les **systèmes éducatifs** à travers l'Europe.

Par ses activités, Eurydice vise à promouvoir la compréhension, la coopération, la confiance et la mobilité aux niveaux européen et international.

Le réseau est constitué de **40 unités nationales** situées dans les pays européens et est coordonné par l'Agence exécutive « Éducation, Audiovisuel et Culture » de l'UE.

Au niveau de la Belgique, la Direction des Relations internationales se charge de la collecte des informations auprès des 3 Communautés, du suivi et de la diffusion des différentes études et des relations avec l'unité européenne d'Eurydice.

Toutes les publications d'Eurydice sont disponibles gratuitement sur son site Internet ou sur papier, à la demande.

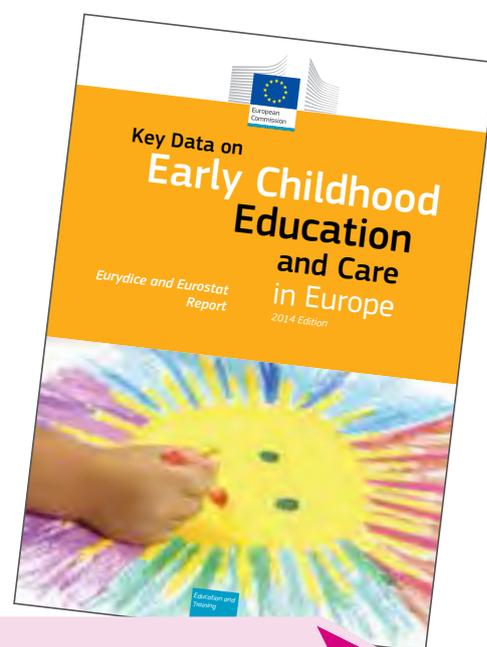
Pour plus d'informations :

<http://eacea.ec.europa.eu/education/eurydice>.

Les lignes directrices éducatives sont plus courantes dans les pays disposant de systèmes intégrés où les autorités éducatives sont responsables de tout le système éducatif.

En Fédération Wallonie-Bruxelles cependant, bien que le système éducatif s'inscrive dans un système séparé (distinction entre Accueil et Enseignement maternel), nous disposons du Code de Qualité² qui définit les balises éducatives pour les enfants de moins de 12 ans.

Parallèlement à ce travail, la Direction générale de l'Éducation et de la Culture de la Commission européenne a clôturé ses travaux pour la présentation d'un Code de Qualité européen. Ce dernier est disponible en anglais³ et sera prochainement traduit en français.



POUR EN SAVOIR PLUS :

- Les résultats de l'étude Eurydice sont disponibles en anglais. Une synthèse en français peut être consultée sur le site d'Eurydice.
- Le rapport et son résumé sont consultables sur le site de l'ONE.

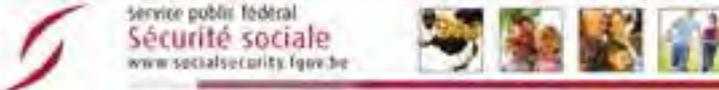
Anne BOCKSTAEL
Responsable Service Supports
Direction Accueil Petite Enfance

Michaël HARZIMONT
Responsable de la Communication interne
Direction du Développement des Ressources Humaines

Nicole ROLAND
Responsable du Service Direction Relations Externes Internationales

² Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le Code de Qualité de l'accueil - 2004

³ http://ec.europa.eu/education/policy/strategic-framework/archive/documents/ecec-quality-framework_en.pdf



FOCUS Accueillant(e)s autonomes

NOUVELLE RÉGLEMENTATION DES COTISATIONS SOCIALES POUR LES INDÉPENDANTS

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015 : quelques points clés à retenir...

Les *cotisations sociales pour indépendants* seront dorénavant *calculées sur base de l'année en cours*. Pour rappel, la réglementation en vigueur jusqu'alors, prenait comme année de référence pour le calcul de la provision des cotisations, la 3^{ème} année de l'exercice précédent.

En résumé, la nouvelle réglementation ne change en rien le montant trimestriel demandé, si ce n'est qu'il *s'adapte au plus près des réalités financières des accueillant(e)s*.

Trois cas de figure peuvent ainsi se présenter par rapport au montant trimestriel dû :

- Soit le montant trimestriel reste *inchangé* (aucune modification subie à l'activité);
- Soit le montant trimestriel sera *diminué* ; par exemple, si :
 - la capacité autorisée de l'accueillant diminue (passage d'une autorisation de 4 ETP à 3 ETP) ;
 - l'accueillant interrompt son activité pour un congé de maternité ou une hospitalisation programmée, ...

Cette diminution de cotisations ne sera toutefois possible que, moyennant une demande écrite de l'accueillant, auprès de sa caisse d'assurances sociales et l'envoi de tous les documents justificatifs.

- Soit le montant trimestriel sera *augmenté* : si l'accueillant estime que ses rentrées financières futures seront plus élevées, par exemple ; s'il augmente ses tarifs ou augmente sa capacité d'accueil, ...

Cette augmentation de cotisations entrera en vigueur sur base d'une déclaration auprès de la caisse d'assurances sociales, sans justificatif particulier.

L'indépendant garde toujours la possibilité de demander la *dispense de ses cotisations sociales*, s'il se trouve dans un état de besoins mais cela ne sera possible, qu'après 4 trimestres d'activités.

Hanane ISMAILI
Agent conseil ONE

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Site Internet du SPF Sécurité Sociale : www.socialsecurity.fgov.be – Infos spécifiques/ Indépendants/Actualités.



PROJET DE RÉFORME DES LÉGISLATIONS CONCERNANT LES MILIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ...

État d'avancement.

Le plan de travail annoncé en septembre dernier été mis en œuvre.

Pour rappel, la phase d'état des lieux a débuté au mois de juin 2014 et se terminera fin avril 2015. Cet état des lieux s'appuie sur trois types de données :

1. Une consultation d'experts autour de 10 questions clés élaborées par l'ONE lors du séminaire interne des 23 juin et 25 août 2014.
2. Une consultation de groupes thématiques (7 groupes MAG) qui a démarré le 3 décembre 2014 et s'est terminée le 3 avril 2015.
3. Des recherches en cours à l'ONE : coût d'une place d'accueil, formation du personnel en milieu d'accueil et évaluation du co-accueil.

LA CONSULTATION D'EXPERTS

12 experts sont intervenus lors du séminaire des 22 et 23 octobre 2014 et par la suite, lors des réunions du groupe porteur. Il leur a été demandé d'organiser leur exposé en réponse aux 10 questions, chacun répondant de manière spécifique aux questions qui le concerne, en fonction de sa spécialité.

LA CONSULTATION DES GROUPES THÉMATIQUES

7 groupes ont été réunis. 5 groupes étaient composés de représentants de tous les types de milieux d'accueil.

La composition des groupes s'est faite sur base de l'appel à candidatures lancé en septembre 2014 dans le

Flash Accueil et sur le site Internet de l'ONE. Les milieux d'accueil qui le souhaitaient pouvaient introduire leur candidature en indiquant les thèmes sur lesquels ils souhaitaient intervenir.

La composition des groupes s'est également faite sur base subrégionale, en veillant à ce que tous les types de milieux d'accueil soient représentés dans chaque groupe, ainsi que tous les types de Pouvoir Organisateur.

Les candidatures des maisons d'enfants étaient peu nombreuses. Celles qui avaient marqué leur souhait de participation ont été retenues. Il s'agit de maisons d'enfants de type communal ou constituées en asbl. Pour pallier cette faible représentativité, nous avons convenu de prendre en compte les résultats de la recherche développée dans le cadre du projet « coaching », recherche dans laquelle les problématiques des maisons d'enfants ont été largement étudiées.

La synthèse des productions de ces 5 groupes a été validée lors de la journée du 3 avril 2015.

A côté de ces 5 groupes, 2 autres groupes ont poursuivi leurs travaux...

1 groupe était composé des représentants des fonctionnaires ONE intervenant dans les milieux d'accueil : Coordinateurs accueil, Agents conseil, Inspecteurs comptables, Coordinateurs subrégionaux, agents de la Direction Accueil Petite Enfance.

Comme annoncé, ces groupes ont été animés selon la méthodologie de la méthode d'Analyse en Groupe, développée sur le site Internet de l'ONE.

Le dernier groupe est composé des représentants des organismes féminins et familiaux, des organisations syndicales et des représentants d'associations de parents d'enfants porteurs de handicap, du réseau wallon de lutte contre la pauvreté et de l'intervention parentale en milieu d'accueil.

Il s'est réuni en mars 2015.

Pour rappel, le document « Etat des lieux » fera l'objet d'une présentation au Conseil d'administration de l'ONE en mai 2015.

Nous ne manquerons pas de revenir dans le Flash Accueil pour vous présenter l'état d'avancement de ces travaux préparatoires à la Réforme.

Marie-Paule BERHIN
Directrice générale adjointe
Département Accueil

PARENTALITE ADOLESCENTE

« COMMENT ACCOMPAGNER LA PARENTALITÉ ADOLESCENTE ? »

APPEL À PROJETS DU FONDS HOUTMAN (ONE)

L'appel à projets s'adresse aux **acteurs du monde de la santé, de la petite enfance, de l'enseignement, et de l'aide sociale** qui sont, dans leur pratique quotidienne, confrontés à des adolescentes enceintes.

Dans le cadre de la politique de soutien à la parentalité de l'ONE, l'appel à projets **visé à promouvoir des attitudes d'accompagnement positif et en réseau envers les parents adolescents** afin d'éviter l'isolement social et de favoriser l'insertion sociale (avec une attention particulière sur la poursuite de la formation scolaire et/ou professionnelle de la jeune mère) et veiller au bon développement de l'enfant.

Le Fonds Houtman soutiendra des **recherches-actions** visant à **favoriser le soutien familial, scolaire et psycho-médico-social**. Il privilégiera donc des expériences d'accompagnement permettant de **mobiliser à la fois** les familles, l'école, les milieux d'accueil de la petite enfance et les professionnels psycho-médico-sociaux de première ligne par un travail en réseau.

L'objectif de ces recherches-actions est de dégager des pratiques positives, des outils et des recommandations.

Un montant total de **40 000 €** est consacré à l'appel à projets.

Pour connaître les critères de sélection des projets : www.fondshoutman.be

Date limite de participation : **15 juin 2015 au plus tard**





PURÉE ET SALADE DE NAVETS

Consommé cru ou cuit, le navet ravit les babines de nos petits...

Le navet est un légume de la famille des crucifères¹. Il en existe plus de trente variétés. La forme la plus courante est le Milan. Sphérique et aplati, celui-ci est de couleur blanche avec un col violet.

Le navet peut être consommé cru ou cuit. Généralement, lorsqu'il est consommé cru, sa saveur se rapproche de celle du radis, qui est légèrement piquante. Lorsqu'il est cuit, il est plus tendre et son goût plus prononcé. La saison des navets s'étale du mois d'octobre au mois de juin.

COMMENT LE CHOISIR ?

Le navet doit être bien ferme et lourd. Il doit être exempt de taches noires (moisissures) ou brunes (pourrissement).

Si vous consommez les navets crus, il est préférable de les choisir petits et jeunes. Les gros navets risquent d'être amers et fibreux. Les fanes (les feuilles), si elles sont présentes, doivent être fermes et vertes.

Le saviez-vous ?

Les fanes du navet sont comestibles. Elles se cuisinent comme les épinards : à la vapeur, à l'eau bouillante, à la poêle, ...

D'ailleurs, le goût des fanes s'apparente à celui des épinards. Elles sont délicieuses dans les soupes, les pâtes, gratins, ...

CONSERVATION

Les navets et leurs fanes se conservent dans un endroit sombre et frais ou dans le bac à légumes du réfrigérateur.

La durée de conservation des navets se situe entre 1 à 3 semaines.

Par contre, les fanes flétrissent assez vite, leur durée de conservation est de 4 à 5 jours.

COMMENT LES PRÉPARER ?

Lorsqu'il s'agit d'un jeune navet (avec une peau très fine), il suffit de le brosser et de le laver. Quant aux autres, il faut les peler et les laver juste avant la cuisson pour éviter qu'ils noircissent.

Le navet peut être préparé de diverses façons : à l'étuvée dans un pot au feu de légumes d'antan, au four avec du fromage, en purée ou caramélisé avec un peu de miel...



ASTUCE

Pour atténuer le goût prononcé des navets, il suffit de les cuire pendant une dizaine de minutes dans une première eau et de continuer sa cuisson dans une seconde eau. Cette action permet également d'atténuer son odeur.

Source : www.lesfruitsetlegumesfrais.com/fruits-legumes/legumes-racines-tubercules-et-tiges/navet/choisir-et-conserver#content

¹ Les crucifères sont des plantes à fleurs à quatre pétales libres disposées en croix. Dans la grande famille des crucifères sont inclus le brocoli, le chou vert, rouge et frisé, le chou-fleur, le chou chinois, le chou de Bruxelles, le chou-rave, le chou chinois, le rutabaga, le navet et même le radis, le cresson, la roquette et le raifort. En fait, il existe plus de 200 variétés de choux aux formes variées : en forme de fleurs (brocoli), de racines (navet), de tiges (chou chinois) et de feuilles (chou frisé).

PURÉE DE NAVETS

Temps de préparation : 15 minutes

Temps de cuisson : 10 minutes à la vapeur

Ingrédients (pour 1 portion)

120 g de navets
 120 g de patates douces
 3 c à c d'huile de colza

Le saviez-vous ?

L'eau bouillante saisit l'aliment. Cela favorise la formation d'une « croûte » qui limite les pertes de vitamines et les sels minéraux dans l'eau de cuisson.

Préparation

- Laver et éplucher les patates douces et les navets
- Couper les navets et les patates douces en morceaux de tailles identiques
- Cuire le tout à la vapeur ou à l'eau bouillante
- Mixer le tout et ajouter l'huile de colza

Source : www.lachaumieredecharo.fr/pureedepatatedou/index.html

SALADE DE NAVETS

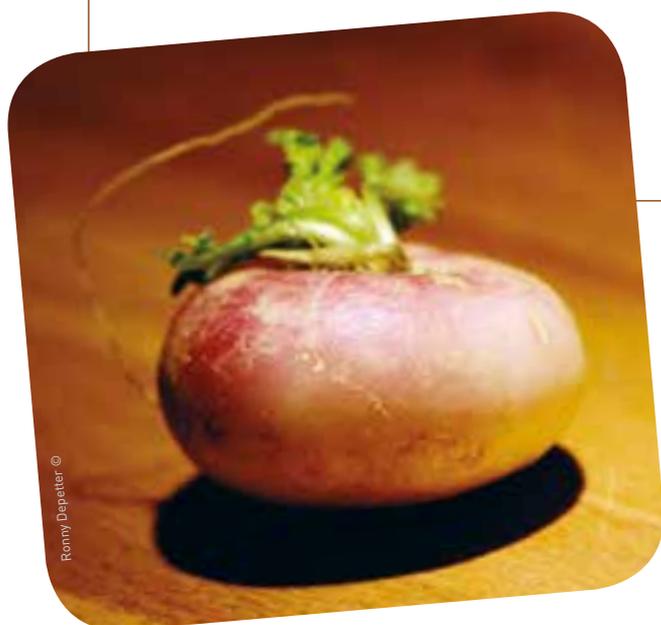
Temps de préparation : 15 minutes

Ingrédients (pour 4 personnes)

3 navets
 2 pommes
 1 poignée de raisins secs
 Huile d'olive
 Le jus filtré d'un ½ citron
 1 c à c de paprika doux, en poudre

Préparation

- Laver les navets et les pommes
- Eplucher les navets et les pommes ; les couper en quartiers
- Couper les navets et les pommes en fines lamelles à l'aide d'un économe
- Placer les navets, les pommes et les raisins secs dans un saladier
- Préparer une sauce vinaigrette avec 1 c à s d'huile et le jus du ½ demi-citron
- Ajouter le paprika en poudre
- Mélanger la vinaigrette à la préparation



Source : www.madame.lefigaro.fr/recettes/navets-salade-121200-197925

Bon appétit !

Yousra AYADI,
 Stagiaire en diététique, IAH

Amal ALAOUI et Nathalie CLAES
 Diététiciennes pédiatriques ONE



UNE SYNERGIE MÉDIATIQUE AU SERVICE DES FAMILLES

En 2014, les microprogrammes télévisés *Air de familles* fêtaient leur dixième saison ! Cette collaboration a succédé à un premier partenariat avec la RTBF.

On se souviendra de l'émission *Papa, Maman et moi* coproduite par l'ONE en 1997. En multipliant ainsi ses collaborations avec les médias, en développant des concepts neufs sur des supports contemporains, en présentant une image d'institution moderne, l'ONE poursuit l'amélioration de sa visibilité dans le public et touche davantage de jeunes parents afin de remplir plus pleinement encore ses missions d'information et de soutien à la parentalité auprès du grand public et aussi des milieux d'accueil.

Les capsules télévisées « Air de familles », d'une durée de deux minutes, sont coproduites par l'ONE et la RTBF et sont diffusées quotidiennement sur *La Une et La Deux* ainsi que sur *Télé Bruxelles*.

Elles ont pour objectif de mieux faire connaître aux familles les services de l'ONE mais aussi de leur fournir des informations pratiques à propos de la santé, de l'éducation et de l'accueil de leurs enfants. Ces microprogrammes peuvent également être visionnés à tout moment sur one.be, ainsi que sur la chaîne **ONE TV de Youtube**. Le contenu de ces capsules télévisées est développé en parallèle dans les colonnes du *Soir Magazine* et via l'application *Soir mag+*.

237.000 téléspectateurs visionnent ces microprogrammes chaque semaine sur les écrans de la RTBF. Dans le même temps, le nombre de vues des microprogrammes sur le site de l'ONE et sur la chaîne ONE TV Youtube n'a cessé de croître (+ 475%).

La visibilité de ces microprogrammes et par là même, celle de l'ONE, a par ailleurs singulièrement augmenté depuis que les 400.000 lecteurs du *Soir magazine* y ont accès.

Après avoir dynamisé sa formule en 2012 par des interventions de parents et d'enfants, un nouveau concept a vu le jour en septembre 2014.

Inspiré des webdocs, il allie dans un seul module des interviews complémentaires d'experts de plusieurs

minutes, des témoignages de parents (et d'enfants quand cela est possible) ainsi que des images animées, des photos, des brochures ou des liens utiles.

Pour connaître les thématiques publiées précédemment, il suffit de se rendre sur les pages de ONE TV Youtube.

Seront abordés en télévision et sur le web, d'ici la fin du mois de juin, les **thèmes suivants** :

Les dents de lait	L'ONE en néonatal
En mouvement !	A la recherche d'une place d'accueil
Tête plate ?	Grandir en sécurité
Les gestes qui sauvent	Les grossesses multiples
L'ONE à la maternité, et après ?	Le goûter
La santé bucco-dentaire	Voyager avec son enfant
Musique et langage	L'éveil des sens
Les poux	La diversification alimentaire

N'hésitez pas à consulter le site de l'ONE où vous trouverez prochainement une rubrique spécifiquement dédiée à ces productions audiovisuelles ainsi que les dates exactes de diffusion. Vous pouvez également accéder directement à l'ensemble des webdocs en surfant sur www.airdefamilles.be

Enfin, n'hésitez pas à envoyer un mail au Service Communication externe de l'ONE comext@one.be pour toute demande d'information ou de suggestion de sujets que vous souhaiteriez voir aborder dès la rentrée scolaire !



Caty GUILLAUME
Responsable du Service Communication externe

LES ENFANTS ET LES ÉCRANS ?



VOTRE AVIS EN TANT QUE PROFESSIONNEL ET EN TANT QUE PARENT NOUS INTÉRESSE !

L'avis des parents de vos milieux d'accueil nous intéresse !

A l'heure actuelle, peu d'études se sont attachées à la manière dont les écrans sont implantés au sein des familles avec de jeunes enfants. GSM, tablette, notebook, TV, ordinateur, ... En quelques années, tous ces supports ont envahi nos foyers. Leur utilisation quotidienne s'est normalisée et peut susciter des interrogations, voire même des craintes de la part de parents et de professionnels. Quelles sont les règles d'utilisation en vigueur au sein des familles? Quels sont les différents appareils installés ? Où sont-ils situés? Sont-ils connectés ?

L'Office de la Naissance et de l'Enfance et le Conseil supérieur de l'Education aux Médias ont chargé le CECOM (UCL) de mener une enquête afin d'obtenir des éléments de réponse à ces questions.

**Participez et encouragez les parents
de vos structures à y répondre !**

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Service Education à la Santé :
Sarah COLLARD, Aurélie RAULT,
Marie-Christine de TERWANGNE
edus@one.be

Cette **enquête** se déroulera **du 16 mars au 15 juin** et s'inscrit dans une campagne de sensibilisation dont l'objectif est de **développer le regard critique des parents et des professionnels au sujet de la place et du rôle des écrans dans la vie quotidienne des enfants.**

Une enquête s'adresse aux parents d'enfants de 0 à 6 ans, une autre à vous en tant que professionnel.

Ces enquêtes seront accessibles du 16 mars au 15 juin sur www.enfants-ecrans.be





RECOMMANDATIONS DU CFAM EN MATIÈRE DE SOUTIEN À L'ALLAITEMENT MATERNEL

CFAM = Comité fédéral de l'allaitement maternel.

Fin mai 2014, le CFAM a proposé 8 recommandations destinées aux milieux d'accueil pour soutenir au mieux les mamans désireuses de continuer à allaiter leur(s) enfant(s) après la reprise du travail.

L'un des objectifs principaux de ces recommandations est de promouvoir, par une alimentation optimale, **un meilleur état de santé des mamans et de leurs jeunes enfants fréquentant les milieux d'accueil.**

L'allaitement maternel permet aux jeunes enfants de bénéficier de cette alimentation optimale.



Les recommandations sont les suivantes :

- Améliorer la sensibilisation et la formation du personnel des milieux d'accueil (connaissances en allaitement maternel, écoute, empathie, ...);
- Informer les parents sur le soutien accordé par le milieu d'accueil, dès qu'ils réservent une place;
- Soutenir les mères allaitantes lors de la période d'adaptation de l'enfant dans le milieu d'accueil;
- Pouvoir conseiller les mères sur la manière de tirer, conserver et transporter le lait maternel;
- Offrir aux mères l'opportunité d'allaiter leur bébé dans le milieu d'accueil;
- Donner aux enfants le lait maternel apporté par les mères et connaître les règles de conservation de ce lait;
- Respecter le rythme de l'enfant en le nourrissant à la demande;
- Proposer aux mères, des noms de personnes ou d'associations compétentes, en cas de question ou de problème autour de l'allaitement.

POUR CEUX ET CELLES QUI DÉSIRENT EN SAVOIR PLUS SUR CES RECOMMANDATIONS :

- Service Public Fédéral – Santé publique – Sécurité de la chaîne alimentaire et environnement – Comité fédéral de l'allaitement :

<http://health.belgium.be/eportal/Myhealth/Food/TheFederalBreastFeedingCommitt/19095393?backNode=9737#.VNxc8Czk0al>

- Flash Accueil N°14 – 2012 – pp 5-8 « L'alimentation lactée des bébés dans les milieux d'accueil »

Amal ALAOUI et Nathalie CLAES
Diététiciennes pédiatriques ONE



DES MENUS ÉQUILIBRÉS... CASSE-TÊTE CHINOIS OU JEU D'ENFANTS ?

Jeu d'enfants à condition d'utiliser les bons outils et d'être créatifs...

Pour vous aider à concevoir des menus variés et équilibrés¹, une méthode d'**élaboration** et d'**évaluation** de **menus sur 4 semaines** est mise à votre disposition dans la Brochure « Chouette, on passe à table ! – Guide pratique pour l'alimentation des enfants en milieu d'accueil » - 2014.



COMMENT CRÉER LES MENUS ?

En appliquant la technique d'élaboration des menus appelée « **technique horizontale** » et en sélectionnant de « **bons** » **aliments** et des **modes de préparations culinaires sains**.

Vous découvrirez toutes ces informations utiles au chapitre 4 de la Brochure (4.1 et 4.2.1, pp 35 à 45).

COMMENT ÉVALUER LES MENUS ?

En se basant sur une grille de menus avec des **fréquences conseillées** d'aliments sur une période de **4 semaines**.

L'utilisation régulière de ces grilles vous permet d'analyser vous-même la qualité des menus, de les adapter et de les améliorer au fil du temps. A force d'utilisation, l'élaboration deviendra plus facile.

Nous vous invitons à consulter le chapitre 4.2.2, pp 45 à 55 de la Brochure.

Pour vous faciliter la tâche, nous vous proposons une version électronique de la grille, avec les fréquences conseillées, sur le site Internet de l'ONE.

POUR ALLIER SANTÉ ET PLAISIR ...

Rien de tel que la créativité !

Pour sortir des sentiers battus, de nombreuses recettes proposées pour les adultes peuvent être adaptées aux bébés et aux jeunes enfants, en appliquant les recommandations diététiques énoncées dans la Brochure. Plus de 95% des questions que se posent les professionnels de la petite enfance et de la santé mais aussi les parents, se trouvent dans ce guide.

Le plus important est de **fixer des priorités** tout en gardant à l'esprit ces maîtres mots, fondamentaux pour les enfants, comme pour les accueillants : **bien-être, découverte et convivialité** !

N'hésitez donc pas à parcourir la Brochure et à la dévorer par petits bouts.

Les nombreuses recettes publiées dans le Flash Accueil, depuis 2009, sont également une belle source d'inspirations culinaires.



POUR EN SAVOIR PLUS :

- www.one.be : Professionnels – Milieu d'accueil 0-3 ans et plus :
 - ➔ [Santé de l'enfant](#)
 - ➔ [Flash Accueil – Rubriques - Recettes](#)

Nathalie CLAES et Amal ALAOU
Diététiciennes pédiatriques ONE

¹ Et qui tiennent compte de la variété des fruits et légumes de saisons...



SERVICE EDUCATION À LA SANTÉ : DE NOUVELLES PUBLICATIONS SUR L'ALIMENTATION DE L'ENFANT

3 nouvelles brochures peuvent, dès à présent, être commandées.

De manière générale, ces 3 brochures, au format de petit carnet, traitent de l'*alimentation du jeune enfant dans son milieu familial*.

Largement illustrées, ces nouveaux outils abordent l'alimentation de la naissance à 18 mois.

Ils contiennent de nombreuses informations qui vont guider les parents dans le choix des aliments et de leur quantité.

En milieu d'accueil, ces brochures peuvent être un *soutien au dialogue avec les futurs/jeunes parents* pour aborder la thématique de l'alimentation de bébé, aux différents stades de son développement.

Toutefois, il conviendra de rester attentif aux *facteurs psychosociaux* tels que la culture, les habitudes alimentaires familiales, les conditions socio-économiques... de l'enfant et de sa famille.

Dans la brochure sur l'**ALLAITEMENT MATERNEL**, vous trouverez des informations très illustrées sur les positions de l'allaitement, les signes de faim, ... ainsi que sur les modalités pratiques de conservation du lait maternel. La place de l'entourage, la reprise du travail et le lien avec le milieu d'accueil sont également abordés.

A l'avenir, il ne sera plus possible de commander les dépliants suivants :

- « L'allaitement maternel exclusif »,
- « Comment tirer et conserver le lait maternel »
- « Vous souhaitez allaiter, vous allaiter déjà ».



LE BIBERON DE LAIT

Cette brochure aborde le thème du lait infantile et des diverses interrogations que peuvent se poser les parents : Quels laits à quel âge ? Quelle eau utiliser ? Quelle tétine ? Comment stériliser ? ...

A l'avenir, il ne sera plus possible de commander les dépliants suivants :

- « Les préparations de lait pour nourrissons »
- « Le biberon de lait : hygiène et préparation ».



DE NOUVEAUX ALIMENTS EN DOUCEUR

Les différentes phases de la diversification alimentaire du jeune enfant sont abordées dans cette brochure.

Rédigée dans un souci de proximité avec les réalités des parents et du respect du développement de l'enfant, la brochure contient des informations pratico-pratiques : Quand commencer les premières cuillères ? Faut-il compléter par du lait ? Par quel aliment commencer ? Comment s'installer ? Comment préparer un repas ?...

Vous trouverez au centre de la brochure un **tableau récapitulatif** détachable sur l'**âge d'introduction des aliments**.

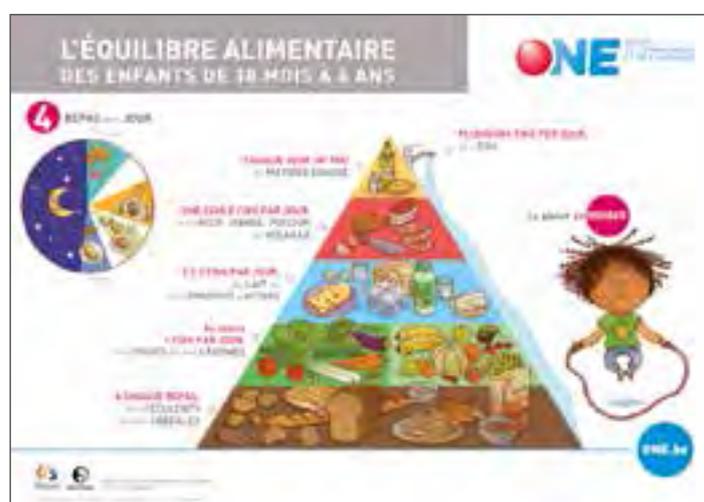
A l'avenir, il ne sera plus possible de commander les dépliants suivants :

- « Des nouveaux aliments en douceur »
- « Le repas de fruits, le repas de légumes »,
- « Pas à pas vers la variété des aliments »,
- « de 12 à 18 mois : le plaisir de manger seul ».



QUAND L'AFFICHE « PYRAMIDE ALIMENTAIRE » DEVIENT L'AFFICHE « EQUILIBRE ALIMENTAIRE »

Fin 2014, l'affiche pyramide alimentaire (dès 18 mois) a fait l'objet d'une révision et s'est enrichie de **la roue des 4 repas**. En effet, au-delà des familles alimentaires nécessaires/conseillées pour la santé, il nous semblait utile de faire le lien avec la répartition des aliments au cours des 4 repas recommandés sur la journée.



VOUS SOUHAITEZ COMMANDER DES DOCUMENTS ?

- Envoyez un courriel à edus@one.be
- Complétez le bon de commande ci-joint au Flash Accueil.
- Téléphonnez au Service Education à la Santé 02 542 13 62.

VOUS N'AVEZ PAS REÇU TOUT CE QUE VOUS AVIEZ COMMANDÉ ?

Il se peut que les brochures manquantes soient en rupture de stock et/ou dans l'attente d'une nouvelle livraison.

Attention : le bon de livraison qui accompagne les brochures reçues précise, au recto, ce qui vous est livré, au verso, les brochures qui sont indisponibles.

Vous devrez les recommander ultérieurement.

Laissez passer 2 à 3 semaines et renseignez-vous auprès du Service Education à la Santé pour savoir si les stocks ont été réapprovisionnés.

BON À SAVOIR...

Chaque année, des milliers de documents (brochures, dépliants, affiches) sont réimprimés en fonction des besoins.

Ces réimpressions nous offrent l'occasion de revoir le contenu de certains documents, si des modifications s'imposent.

Dès lors, nous vous conseillons vivement de faire des commandes de manière à couvrir vos besoins pour quelques mois, afin de ne pas avoir un stock trop important d'outils obsolètes.

Référentes Education à la Santé et les diététiciennes pédiatriques ONE

VOUS SOUHAITEZ COMMANDER DES FLASH ACCUEIL SUPPLÉMENTAIRES POUR VOTRE ÉQUIPE ?

Envoyez vos coordonnées complètes et le nombre d'exemplaires souhaité sur :

flashaccueil@one.be

Offre limitée au stock disponible !



FLASH ACCUEIL : votre avis nous intéresse !

Le Comité de rédaction réfléchit à l'amélioration de la qualité du Flash Accueil afin de répondre au mieux à vos attentes.

Le Flash Accueil se veut un outil participatif qui veille à apporter des pistes de réflexion et des témoignages sur les préoccupations quotidiennes des milieux d'accueil.

Participer à l'enquête de satisfaction ne vous prendra que quelques minutes !

Rendez-vous sur le site de l'ONE Pages « Professionnels – Milieux d'accueil 0-3 ans et plus - Flash Accueil » pour remplir le formulaire en ligne. Si vous ne disposez pas d'une connexion Internet, prenez contact avec nous pour nous faire part de votre avis en direct.

Votre avis est essentiel, merci pour votre contribution !

POUR EN SAVOIR PLUS :

- www.one.be
Pages « Professionnels – Milieux d'accueil 0-3 ans et plus - Flash Accueil »

Enquête de satisfaction en ligne.

Votre correspondante : Najad JERROUDI : 02 542 15 80



Le Comité de rédaction
du Flash Accueil



FLASH-BACK

Cette rubrique vous permet de jeter un coup d'œil dans le rétroviseur pour voir que vous avez bien reçu les dernières communications envoyées aux milieux d'accueil 0-3ans.

Il vous en manque une ? Elle est disponible sur simple demande par courriel flashaccueil@one.be

TOUS LES MILIEUX D'ACCUEIL

Réduction d'impôt pour garde d'enfant ; exercice 2015, revenus 2014 (02 mars 2015)

MAISON D'ENFANTS

Modification de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 27 février 2003 portant réglementation générale des milieux d'accueil (16 février 2015)

IDÉES, RÉFLEXIONS À RETENIR



PISTES DE TRAVAIL À ENVISAGER...



Pour recevoir la version électronique : flashaccueil@one.be

CONTACT
flashaccueil@one.be
02 542 15 72



ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

ALAOUI Amat
ANZALONE Sylvie
BERHIN Marie-Paule
BOCKSTAEL Anne
CAMUS Pascale
CLAES Nathalie
COLLARD Sarah
DE TERWANGNE Marie-Christine
DELINCE Stéphanie
DEPETTER Ronny
DESCHAMPS Michel

EL MIMOUNI Chafia
FORTEMPS Anne
GEERTS Bernard
GILSON Eddy
GILSOUL Laurence
GOOSSENS Xavier
GUILLAUME Caty
HARZIMONT Michaël
ISMAILI Hanane
LALOUX Florence
MARCHAND Brigitte
MARTIN Sabrina

PARMENTIER Bruno
PEREIRA Lucia
RAULT Aurélie
ROGIER Gaëlle
ROLAND Nicole
SONCK Thérèse
VILAINE Céline
VILET Anne

**Remerciements au Comité
de rédaction**



ONE.be

MISE EN PAGE
DUJARDIN Corinne
VINCENT Dominique

EDITEUR RESPONSABLE
Benoît PARMENTIER
Chaussée de Charleroi, 95
1060 Bruxelles

TIRAGE 5500 exemplaires
N° D'ÉDITION D/2015/74.80/06